

# POLITIQUE

## DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Terrebonne en action pour une ville en santé



**Terrebonne**  
*Une histoire de vie*

# TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION .....	3
	1.1. Contexte .....	4
	1.2. Démarche méthodologique .....	5
2.	MOT DU MAIRE.....	9
3.	MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION.....	11
4.	PRÉMISSES DE LA POLITIQUE : BIENFAITS DE LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES.....	12
5.	RÔLES ET RESPONSABILITÉS.....	14
	5.1. La Ville de Terrebonne et la Direction du loisir et de la vie communautaire .....	14
	5.2. Les intervenants du milieu .....	19
6.	PRINCIPES .....	20
	6.1. Le citoyen en tête .....	20
	6.2. La pratique d'activités physiques et sportives comme contribution à la qualité de vie.....	22
	6.3. La diversité dans la pratique des activités.....	22
	6.4. La reconnaissance de la contribution du milieu .....	22
	6.5. L'optimisation des ressources .....	23
	6.6. La cohérence dans l'intervention .....	23
7.	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS.....	25
	<b>Orientation</b>	
	7.1. Stimuler la pratique des sports et des activités physiques.....	25
	<b>Objectifs</b>	
	7.1.1. Assurer une prestation de services adéquate .....	25
	7.1.2. Assurer la qualité des programmes.....	26
	7.1.3. Améliorer l'accessibilité aux activités.....	27
	7.1.4. Promouvoir la pratique des activités .....	28
	7.1.5. Favoriser le transport actif sur l'ensemble du territoire.....	28
	7.1.6. Encourager l'accueil d'événements orientés vers l'activité physique et le sport.....	29
	<b>Orientation</b>	
	7.2. Développer les ressources nécessaires à la pratique des activités.....	31
	<b>Objectifs</b>	
	7.2.1. Bonifier le parc d'installations, d'aménagements et d'équipements destinés à la pratique des activités .....	32
	7.2.2. Consolider la structure de la Direction du loisir et de la vie communautaire.....	33
	7.2.3. Assurer un soutien adéquat aux organismes partenaires.....	34
	<b>Orientation</b>	
	7.3. Favoriser le partenariat et la concertation .....	36
	<b>Objectifs</b>	
	7.3.1. Inclure le milieu dans les processus décisionnels .....	36
	7.3.2. Établir un réseau au sein des partenaires .....	37
	7.3.3. Consolider le partenariat avec le milieu .....	37
8.	DÉFINITIONS .....	38
9.	LISTES DES PARTICIPANTS .....	40
10.	OÙ BOUGER À TERREBONNE .....	42



# 1

## INTRODUCTION

Au printemps 2007, la Ville de Terrebonne entamait le processus d'élaboration d'une politique municipale en matière de sport et d'activité physique. Aux termes des démarches d'analyse de la situation et de consultation auprès des intervenants du milieu, il est maintenant possible de proposer un énoncé de cette politique en lien avec les préoccupations et les solutions soulevées. Ce document présente donc le projet de politique, précédé d'un rappel du contexte et de la démarche méthodologique.



# 1

## CONTEXTE

Située au nord de la ville de Laval et à l'extrémité nord-est de l'île de Montréal, la ville de Terrebonne se déploie sur un territoire de plus de 155 km<sup>2</sup>. En 2001, le regroupement des anciennes villes de Lachenaie, de La Plaine et de Terrebonne donnait naissance à la nouvelle ville de Terrebonne, qui compte désormais plus de 95 000 résidents, répartis dans quatre secteurs géographiques (nord, est, ouest et centre).

L'intégration des trois anciennes villes représentait – et représente toujours – un défi considérable en matière d'harmonisation de la structure municipale et des services qu'elle offre à la population. Le domaine des loisirs et de la vie communautaire, en raison de son rôle central en matière de qualité de vie et de la nature étroite de ses relations avec les citoyens, devient un terrain d'intervention privilégié afin d'assurer à l'ensemble de la communauté une harmonisation et une complémentarité des services en ce qui concerne les programmes et les installations.

À cette situation s'ajoutent les préoccupations grandissantes de la société envers la santé publique et, par conséquent, envers les différentes façons d'adopter un mode de vie sain et actif. À cet égard, la municipalité, en tant que premier intervenant public, est directement interpellée dans la mise en œuvre d'actions facilitant l'accessibilité à la pratique d'activités physiques et sportives à l'intention de ses citoyens.

La Ville de Terrebonne, attentive à ces enjeux pour les citoyens et consciente de son rôle en la matière, a entrepris les démarches lui permettant de se doter d'une politique municipale du sport et de l'activité physique, dont les objectifs globaux sont les suivants :

**faire reconnaître le sport et l'activité physique comme des facteurs importants pour le bien-être de la collectivité;**

**édicter une démarche devant conduire les citoyens à adopter de bonnes habitudes de vie.**

L'adoption de la Politique du sport et de l'activité physique positionne la Ville de Terrebonne parmi les premières municipalités québécoises à se doter d'un tel document d'orientations.

# 1

## .2

### DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

La démarche méthodologique privilégiée aux fins de l'élaboration de la Politique du sport et de l'activité physique a permis aux intervenants de la Ville de Terrebbonne et du milieu de partager un constat juste de la situation ainsi que des avenues souhaitables de développement en matière de sport et d'activité physique pour les prochaines années. Pour en arriver à ce résultat, l'approche participative, une méthode éprouvée et dont la finalité résulte dans l'adhésion et la mobilisation du milieu envers des objectifs de bien commun, a été retenue.

L'élaboration de la politique s'est réalisée suivant un plan simple comprenant trois grandes étapes :

#### **Étape 1 : Portrait de la situation / diagnostic**

Cette étape a permis de faire le bilan de la situation qui prévaut actuellement au sein du milieu terrebonnien en matière de sport et d'activité physique. Il en est ressorti un diagnostic comprenant les forces, les faiblesses, les potentialités et les contraintes avec lesquelles il faudra composer, le tout complété d'orientations préliminaires constituant la première ébauche du projet de politique.

#### **Étape 2 : Perspectives de développement**

Il s'agissait ici de valider et d'enrichir les travaux réalisés lors de l'étape 1, plus particulièrement les orientations préliminaires de la politique en les confrontant aux perspectives de développement telles qu'elles sont perçues et souhaitées par le milieu.

#### **Étape 3 : États généraux**

Cette dernière étape se voulait la validation ultime de la politique de la Ville de Terrebbonne en réunissant les intervenants du milieu et en les invitant à réagir au projet dans ses derniers détails. Cette politique définitive sera accompagnée d'un plan d'action.

# 1.2

Ainsi, tout au long de la démarche, différents intervenants (de façon individuelle ou en groupe) ont été invités à alimenter le processus de réflexion entourant l'élaboration de la politique :

**la Commission des sports, des loisirs et de la culture, réunissant des élus de la Ville de Terrebonne ainsi que le comité de pilotage, formé du directeur et de l'adjoint au directeur de la Direction du loisir et de la vie communautaire;**

**les intervenants-clés, les professionnels locaux ou régionaux provenant de milieux variés et disposant d'une vue d'ensemble des problématiques associées au sport et à l'activité physique;**

**les intervenants du milieu associatif terrebonnien ainsi que les citoyens provenant des quatre secteurs de la ville ayant répondu à l'invitation à participer aux groupes de discussion lors de la seconde étape de la démarche;**

**les citoyens ayant participé à la consultation en ligne à partir du site Internet de la Ville;**

**les intervenants et citoyens ayant participé aux états généraux.**









## MOT DU MAIRE



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La pratique du sport et des activités physiques apporte plusieurs bienfaits, notamment une bonne santé mentale et physique, et nous jouons un rôle important dans ce domaine. Depuis plusieurs années, nous travaillons ensemble pour vous en offrir davantage : bonifier les activités offertes sur notre territoire, assurer une accessibilité accrue des installations sportives, améliorer nos parcs et espaces verts, etc.

D'ailleurs, en 2005, la Ville de Terrebonne a adopté un plan directeur pour l'aménagement des parcs et des espaces verts. En 2007, la Cité du Sport a ouvert ses portes à une nouvelle réalité : retrouver à la fois un gymnase, une piscine et des patinoires sous le même toit.

Nous devons tout de même nous doter d'une vision commune afin de guider chacune de nos actions. C'est donc dans cette optique que nous avons collaboré avec les organismes du milieu, la Commission des sports, des loisirs et de la culture, la Direction du loisir et de la vie communautaire de même qu'avec les citoyens afin d'élaborer une politique du sport et de l'activité physique énonçant clairement les objectifs collectifs à atteindre.

Je suis fier de vous présenter le fruit de cette démarche, soit la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Terrebonne.

En terminant, je tiens à remercier l'ensemble des partenaires ayant collaboré à l'élaboration de cette politique.

Merci de votre contribution à faire de Terrebonne une ville en action, une ville en santé!

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Jean-Marc Robitaille". The signature is fluid and cursive.

**Jean-Marc Robitaille**  
Maire de Terrebonne



## MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Grâce à la collaboration des organismes du milieu, de vous-même et de tous ceux qui ont participé de près ou de loin au projet, il m'est possible, et j'en suis très heureux, de vous présenter la première politique du sport et de l'activité physique à votre image et à celle de notre ville.

Après une analyse minutieuse de notre situation actuelle en la matière, de la validation de ce portrait et des états généraux pour confirmer ou modifier une première ébauche de la politique, nous avons réussi, ensemble, à élaborer des objectifs clairs qui nous guideront dans notre prochaine étape : le plan d'action.

D'ici peu, nous vous dévoilerons des actions précises que nous mettrons en œuvre au cours des prochaines années toujours dans le but d'améliorer votre qualité de vie en tant que résident de Terrebonne.

Pour être en santé, il faut non seulement bien s'alimenter, mais également bouger. Pour avoir envie de bouger, il faut que les activités soient à notre portée et diversifiées pour répondre au goût du plus grand nombre. C'est pourquoi, nous collaborons avec vous pour le bien-être de tous!

Merci à tous nos partenaires dans ce projet qui est maintenant réalité!

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-Guy Sénécal". The signature is fluid and cursive.

**Jean-Guy Sénécal**

Président de la Commission des sports, des loisirs et de la culture



## PRÉMISSES DE LA POLITIQUE : BIENFAITS DE LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Ces dernières années, un mouvement de société tendant vers une sensibilisation face aux problèmes et aux enjeux liés à la santé a pu être observé. Les différentes mesures gouvernementales ou privées prônant l'adoption d'un mode de vie actif ainsi que l'abandon d'habitudes néfastes (cigarette, mauvaise alimentation, sédentarité) ont largement démontré les bienfaits de la pratique d'activités physiques et sportives. Rappelons-en quelques-uns.

La pratique régulière d'activités physiques et sportives <sup>1</sup> :

**fait partie d'une saine hygiène de vie;**

**contribue à la santé mentale et physique des individus;**

**participe à la consolidation des liens sociaux;**

**encourage les comportements socialement responsables;**

**est un facteur important de prévention de plusieurs types de maladies;**

**augmente l'espérance et la qualité de vie des personnes;**

**développe le sens de la discipline, de la persévérance et du dépassement de soi, mais aussi du plaisir, du bien-être et de l'équilibre;**

**est un lieu d'émergence de modèles positifs et inspirants;**

**est intimement liée aux valeurs écologiques dans les contextes d'activités extérieures et de plein air;**

**participe, par sa structure de déploiement et d'organisation, à la vie démocratique de la collectivité (vie associative, bénévolat et logistique avec les services publics);**

**constitue un investissement financier en permettant, d'une part, de réduire les dépenses publiques en matière de soins de santé et, d'autre part, en stimulant l'économie de diverses façons : emplois, vente d'équipements et de services, construction et gestion d'infrastructures, tourisme, événementiel et récréatif, etc.**

<sup>1</sup> Sources variées. La littérature ne manque pas d'études démontrant les bienfaits de l'activité physique.

L'implantation, dans certains milieux, de programmes axés sur la pratique d'activités physiques et sportives s'est avérée une stratégie gagnante pour développer le sentiment d'appartenance et de réussite auprès de certains groupes. On pense notamment au football dans les écoles secondaires qui a fait persévérer dans les études de nombreux décrocheurs potentiels, aux équipes sportives créées dans des milieux défavorisés et ayant conduit à la diminution de la délinquance, les modèles d'inspiration que sont les athlètes de haut niveau auprès des jeunes et des moins jeunes, etc.

Ainsi, tant sur les plans collectif qu'individuel, la pratique d'activités physiques et sportives, par les valeurs qu'elle véhicule et les bienfaits qu'elle procure, constitue un comportement qu'il convient d'encourager et de valoriser auprès des personnes et des groupes de tout âge et de toute condition. En tant que premier intervenant public en matière de loisir sur son territoire, la Ville de Terrebonne est appelée à jouer un rôle de leader pour l'offre de services des activités physiques et sportives.



# 1

## RÔLES ET RESPONSABILITÉS

### LA VILLE DE TERREBONNE ET LA DIRECTION DU LOISIR ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Le Livre blanc en loisir du gouvernement du Québec conférait, en 1979, aux instances publiques locales la « maîtrise d'œuvre » en matière de loisir, position par ailleurs maintenue dans le *Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir de 1997* ainsi que dans *Loisir, communauté locale et qualité de vie, Une politique du loisir au Québec* diffusée par l'Association québécoise du loisir municipal en 2000.

Dans les trois cas, le fondement de cette reconnaissance réside dans le rôle primordial de la municipalité dans une sphère de vie où les notions de proximité, de vie associative et de communauté sont omniprésentes. Dans un tel contexte, il devient normal que ce soit la municipalité, palier gouvernemental le plus proche du citoyen, qui assume le leadership du développement des loisirs, notamment le sport et l'activité physique au sein de son territoire. Par ailleurs, ce rôle est dûment reconnu à travers le cadre légal régissant les municipalités au Québec (*Loi des cités et villes* et *Code des municipalités*).

Cependant, le rôle de la Ville en matière de développement du sport et de l'activité physique sur son territoire doit respecter la structure administrative en place. Ainsi, la Ville de Terrebonne, en matière de sport et d'activité physique :

**Planifie et attribue les ressources humaines, matérielles et financières municipales soutenant la réalisation de la programmation en sport et en activité physique.**

**Coordonne les services municipaux impliqués dans la prestation de services aux citoyens.**

**Planifie le développement territorial de la municipalité et en assure l'aménagement, incluant des équipements et des espaces, intérieurs et extérieurs, suffisamment nombreux, diversifiés, répondant aux normes, en bon état et bien entretenus.**

**Effectue la promotion et la diffusion, auprès de ses citoyens, de la programmation d'activités offertes, des lieux et des infrastructures disponibles.**

# 1

Ainsi, la municipalité assume les fonctions liées à l'administration, à l'aménagement et aux communications. Elle confie le leadership de l'intervention en sport et en activité physique à la Direction du loisir et de la vie communautaire, dont la mission exprime bien son rôle général :

**La Direction du loisir et de la vie communautaire s'assure que la population profite d'un large éventail d'activités de loisir et d'événements spéciaux qui visent des objectifs de bien-être, de plaisir, de croissance personnelle, de paix et de santé sociale. Pour ce faire, elle offre toute une gamme d'activités adaptées à tous les groupes d'âge et elle soutient également les organismes, partenaires du milieu associatif, par une assistance physique, professionnelle ou financière. De ce fait, elle encourage les initiatives des citoyens et facilite la prise en charge par le soutien et la valorisation de l'action bénévole.**

La Direction du loisir et de la vie communautaire s'assure également que les citoyens bénéficient d'un nombre suffisant de parcs et d'équipements sportifs, culturels et communautaires de qualité. Pour compléter son infrastructure et permettre l'éclosion et la pratique d'une vie communautaire riche et diversifiée, elle établit des ententes avec le milieu scolaire. Par la suite, la direction est également responsable de gérer et de coordonner l'utilisation des installations et des locaux mis à sa disposition.

La Direction du loisir et de la vie communautaire assume un rôle de leader dans le développement du loisir. Il s'ensuit l'obligation de s'assurer aussi de la qualité de l'offre de loisir dispensée sur le territoire.





# 1

De façon plus précise, la Direction du loisir et de la vie communautaire :

**Assume le leadership en matière d'offre de sports et d'activités physiques sur son territoire et joue un rôle de précurseur, d'organisateur et de coordonnateur.**

**Offre, directement ou en partenariat avec des organismes du milieu, une programmation d'activités diversifiées, répondant aux besoins des différentes clientèles et aux différents types de pratique (structurée ou libre) des activités.**

**Offre un soutien financier, matériel, technique et professionnel au milieu associatif qui dispense des activités et des cours.**

**Offre une visibilité suffisante aux organismes du milieu associatif.**

**Est à l'affût des tendances en matière de sport et d'activité physique, connaît les besoins de ses citoyens et l'évolution de ceux-ci, demeure proactive dans la mise en place de l'offre de services et de la programmation.**

**Participe à la promotion et à la diffusion, auprès de ses citoyens, de la programmation d'activités offertes, des lieux et des infrastructures disponibles.**

**Assure la reconnaissance du rôle des bénévoles dans la prestation de l'offre de sports et d'activités physiques.**

**Collabore à la prestation de services de qualité pour les citoyens avec les autres services municipaux.**

**Fait part, auprès des dirigeants municipaux, de ses recommandations en matière d'interventions et d'investissements permettant d'assurer le maintien et la bonification de l'offre en matière de sport et d'activité physique.**

**Édicte des normes de qualité pour les activités de loisir dispensées sur le territoire.**

**Supervise et s'assure de la reddition de comptes et, conséquemment, peut être appelée à siéger aux conseils d'administration de certains partenaires associatifs.**



# 1

Le rôle et les responsabilités de la Direction du loisir et de la vie communautaire, et plus particulièrement en ce qui a trait au partenariat avec le milieu, se concrétisent en observant les principes suivants :

**Une maîtrise d'œuvre partagée :** la Direction du loisir et de la vie communautaire encourage et favorise la prise en charge des citoyens dans l'organisation de leurs loisirs. Ainsi, la maîtrise d'œuvre se traduit par des fonctions de coordination, de facilitation et d'animation au sein du milieu plutôt que par une mainmise sur l'ensemble des programmes.

**La non-compétition et la non-duplication :** la Direction du loisir et de la vie communautaire n'intervient pas dans des domaines d'activités déjà gérés par un groupe du milieu. Si des développements ou des changements sont souhaitables dans ces domaines d'activités, elle travaille en collaboration avec le promoteur (public, associatif ou privé) dans une perspective d'amélioration du service au bénéfice des citoyens.

**La suppléance et la subsidiarité :** lorsque la Direction du loisir et de la vie communautaire décèle un besoin en matière de sport et d'activité physique au sein de la population, elle peut choisir d'y subvenir par une intervention directe, si elle constate que le milieu n'est pas en mesure de le faire. Ceci ne l'empêchera pas, éventuellement, d'encourager, voire de susciter la prise en charge de l'activité par le milieu ou, si elle le juge plus pertinent, de maintenir son expertise et son intervention directe.

**L'initiation et la récréation :** la Direction du loisir et de la vie communautaire considère que son rôle, en matière de sport, se limite à l'initiation et à la pratique récréative. La Direction cautionne cependant le développement des sphères de la compétition et de l'excellence en assurant son soutien aux organismes disciplinaires concernés.

# 5.2

## LES INTERVENANTS DU MILIEU

Le présent document est une politique d'intervention municipale. Elle est élaborée afin d'orienter les priorités et les actions de la Ville de Terrebonne et de la Direction du loisir et de la vie communautaire en matière de sport et d'activité physique. Cependant, l'offre de services dans ce domaine repose largement sur la participation des différentes organisations oeuvrant au sein de la communauté terrebonnoise. La distinction des rôles et des responsabilités énoncée ici ne saurait surpasser la volonté et la mission propres à chacune de ces organisations : il s'agit plutôt de reconnaître l'importance de ces rôles et de ces responsabilités en complémentarité avec l'intervention municipale.

Ainsi, il est attendu que les organismes partenaires et mandataires, les intervenants publics et les autres acteurs agissant (ou appelés à le faire) en matière de sport et d'activité physique auprès de la population terrebonnoise adhèrent aux principes et aux orientations énoncés dans la présente politique. Il est souhaité que ces acteurs collaborent, selon leurs compétences et leurs ressources, avec la Direction du loisir et de la vie communautaire dans le développement des services et des programmes en sport et en activité physique, et ce, au bénéfice de la communauté.



# 6.1

## PRINCIPES

### LE CITOYEN EN TÊTE

Le citoyen est la raison d'être de l'intervention municipale. Cette position centrale du citoyen doit demeurer au cœur des préoccupations de toute action relative au sport et à l'activité physique et en donner la direction. De façon plus précise, ce principe s'articule autour de trois grandes dimensions :

- 1. L'accessibilité aux services et aux programmes.**
- 2. L'équité dans l'offre de services aux citoyens.**
- 3. La qualité des services.**

L'accessibilité aux services et aux programmes se traduit par la mise en place de moyens facilitant la pratique d'activités sportives et physiques. Cette accessibilité peut prendre différentes formes : elle peut être physique, géographique, financière, culturelle, temporelle, communicationnelle, organisationnelle, etc. En fait, le principe de l'accessibilité commande de toujours garder en tête les contraintes possibles à la pratique d'activités physiques et sportives que rencontrent les citoyens et de miser sur des solutions adéquates afin d'en diminuer l'impact. Ces solutions doivent ainsi s'appliquer à chacun des aspects de l'offre de services : aux communications, à la tarification, à la programmation, aux horaires et, plus spécifiquement dans le cas de Terrebonne, aux lieux de pratique intérieurs. Ces derniers sont majoritairement situés dans des établissements scolaires, ce qui en réduit la disponibilité et limite conséquemment le déploiement d'une programmation qui pourrait intéresser une partie de la population, notamment en journée. L'accessibilité aux services s'avère sans doute l'enjeu le plus stratégique exigeant une intervention prioritaire dans les prochaines années.

L'équité dans les offres de services aux citoyens vise à s'assurer que chaque personne pratique une activité, peu importe ses caractéristiques : âge, mode de vie, lieu de résidence, situation familiale, situation financière, capacité physique ou intellectuelle, etc. Le principe de l'équité se veut ainsi le gardien de l'accessibilité. Il ne faudrait cependant pas croire que cette équité conduira à la multiplication infinie des activités offertes ou à une infrastructure parfaitement égale au sein du territoire. Il s'agit plutôt de s'assurer d'une répartition juste des ressources en tenant compte de la diversité existant au sein de la population terrebonnoise.

# 1

Enfin, la qualité des services vient compléter les deux dimensions précédentes en misant sur l'importance de tous les aspects entourant la pratique d'activités physiques ou sportives, de l'information à la compétence des intervenants, en passant par la sécurité, l'aspect esthétique et les relations interpersonnelles. Au chapitre des infrastructures, cette dimension réfère évidemment à la qualité des lieux de pratique (aménagement, surfaces, configuration, services complémentaires, etc.), laquelle peut également commander une spécialisation des plateaux et des équipements afin d'assurer un cadre adéquat pour certaines activités. Il ne suffit pas que les services soient accessibles et équitables, il faut encore que l'expérience offerte, pour qu'elle soit source de réels bienfaits individuels et collectifs, soit agréable, valorisante et adéquate. Une offre de services de qualité est non seulement un des facteurs de garantie de la satisfaction des citoyens, mais encore un motif important de la régularité de l'entraînement, résultat souhaitable dans une perspective d'adoption et de maintien d'un mode de vie physiquement actif.



# 6.2

## **LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES COMME CONTRIBUTION À LA QUALITÉ DE VIE**

Tel qu'abordé précédemment, les bienfaits associés à la pratique d'activités physiques et sportives ne sont plus à démontrer. Le principe de la reconnaissance de cette contribution vise à positionner la pratique des sports et des activités physiques comme l'une des préoccupations constantes de la Ville de Terrebonne et de le confirmer comme objet incontournable de l'intervention municipale en loisir. Cette reconnaissance formelle doit s'actualiser au sein de tous les services de la ville et être prise en considération, lorsque pertinente, dans la planification des interventions municipales.

# 6.3

## **LA DIVERSITÉ DANS LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS**

La pratique d'activités physiques et sportives est variée et répond à des motivations, des intérêts et des capacités qui sont propres à chaque participant : mise en forme, performance, plaisir, socialisation, etc. L'intervention municipale dans ce domaine doit tenir compte de cette diversité en favorisant une programmation des quatre niveaux de la pratique des activités (initiation, récréation, compétition et excellence) et en offrant une gamme variée d'activités, selon différentes modalités de pratique (seul ou en groupe, de façon libre, spontanée ou encadrée). Les lieux de pratique doivent également refléter cette diversité et être planifiés en conséquence : on privilégiera dès lors la polyvalence des plateaux et aménagements tant au chapitre des activités qui y sont pratiquées que des utilisateurs.

# 6.4

## **LA RECONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION DU MILIEU**

L'offre en matière de sport et d'activité physique n'est pas seulement l'affaire de la municipalité. Si cette dernière assume le rôle de premier intervenant dans ce domaine, elle veut et doit compter sur la collaboration du milieu pour assurer une prestation des services variée rejoignant l'ensemble de la population. Ainsi, les comités de citoyens, les organismes à but non lucratif de portée locale et régionale, les intervenants scolaires, les agences gouvernementales ainsi que les intervenants privés, par leurs actions relatives, de près ou de loin, à l'offre ou à la promotion d'activités sportives et physiques, apportent une contribution essentielle à la qualité de vie de la population terrebonnoise.

# 6.5

## L'OPTIMISATION DES RESSOURCES

À Terrebonne comme partout, l'adage voulant que les besoins soient illimités et les ressources limitées s'applique très bien. En effet, la Ville et les autres intervenants ne disposent pas de moyens sans fin à mettre au service du domaine du sport et de l'activité physique. Dans un tel contexte, l'optimisation des ressources est de mise. Ce principe doit être considéré ici comme étant une façon de procéder aux meilleurs choix en matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières, selon l'investissement requis pour des résultats attendus. Ce principe conduit donc à des décisions menant, par exemple, à la valorisation de la polyvalence des usages pour les infrastructures et les équipements ou encore, en matière de ressources humaines, à s'assurer de la compétence des intervenants en fonction du rôle qu'ils sont appelés à jouer. L'optimisation des ressources consiste, en fait, à gérer les moyens dont nous disposons pour en tirer le meilleur parti.

Par ailleurs, en matière de planification du territoire, la Ville de Terrebonne adhère à l'approche normative d'urbanisme basée sur l'adéquation entre les rayons de desserte et l'envergure des équipements (voisinage, secteur, quartier, etc.). Cette approche fait en sorte d'assurer une desserte minimale de proximité et de varier l'ampleur des services en fonction de l'échelle de leur vocation.

# 6.6

## LA COHÉRENCE DANS L'INTERVENTION

Afin que les Terrebbonniennes et les Terrebbonniens puissent jouir pleinement de l'offre actuelle et potentielle en matière de sport et d'activités physiques, il importe d'assurer une solide cohérence dans la planification, la gestion ainsi que la réalisation des programmes et services. Cette cohérence s'articule autour d'objectifs communs connus et partagés, d'une connaissance et du respect des rôles et des responsabilités, d'une collaboration systématique en matière de planification et de réalisation de l'offre de services ainsi que de la pertinence de l'intervention en réponse aux besoins et intérêts de la population. La cohérence dans l'intervention interpelle donc tous les intervenants.





GYMNO

950

B

GYMNO

# 1

## ORIENTATION

### STIMULER LA PRATIQUE DES SPORTS ET DES ACTIVITÉS PHYSIQUES

L'analyse de la situation réalisée préalablement à l'élaboration de la présente politique démontre que les citoyens de la ville de Terrebonne disposent d'une panoplie appréciable de programmes et de services de qualité leur permettant de pratiquer des activités physiques et sportives. Les efforts doivent se poursuivre afin de maintenir les acquis et de bonifier l'intervention pour offrir aux citoyens la meilleure accessibilité possible aux services.

# 1.1

## OBJECTIFS

### Assurer une prestation de services adéquate

L'actuelle popularité des programmes d'activités repose en grande partie sur leur capacité à répondre aux besoins et aux intérêts des citoyens. La diversité des activités offertes représente un atout certain, et Terrebonne se positionne avantageusement à ce chapitre en comparaison des municipalités de taille semblable. Le maintien de ce capital repose sur la capacité de la Ville et de ses partenaires à renouveler la programmation et ainsi éviter son report systématique et inchangé d'une année à l'autre. Afin de faire évoluer, au fil des tendances et de la demande, l'offre de services en sport et en activité physique et de permettre au plus grand nombre de citoyens possible de trouver une activité qui les intéresse et leur donne envie de devenir ou de rester actif, la Ville de Terrebonne s'engage :

- à favoriser la diversité dans l'offre d'activités;
- à ajuster l'offre d'activités selon la popularité des programmes;
- à maintenir à jour la connaissance des besoins et des intérêts de la population;
- à demeurer à l'affût des tendances et anticiper les besoins futurs en matière de programmes;
- à demeurer à l'écoute des demandes émanant du milieu (citoyen ou organisation).

# 7.1.2

## **Assurer la qualité des programmes**

La pratique d'activités physiques et sportives se veut une expérience positive et agréable. Une des conditions pour y arriver est de s'assurer de la qualité des lieux, particulièrement au chapitre de l'environnement physique et de l'encadrement. À Terrebonne, ces aspects s'avèrent inégaux d'une activité à l'autre et d'un lieu à l'autre. Dans une perspective d'équité et en conformité avec son rôle en matière de protection du citoyen, la Ville de Terrebonne entend poursuivre les efforts déjà entrepris et émet la volonté :

**d'assurer la sécurité et la conformité des lieux de pratique;**

**d'améliorer l'entretien des sites extérieurs;**

**de s'assurer de la compétence et de la formation des intervenants, particulièrement ceux travaillant directement auprès des usagers (moniteurs, entraîneurs et officiels);**

**d'établir et d'encourager l'adoption de chartes et de politiques valorisant l'esprit sportif et la prévention des risques auprès des participants;**

**de garantir la qualité des programmes de ses partenaires du milieu associatif en collaborant avec eux à la mise en place de normes de qualité et, au besoin, en assurant la présence d'un membre de la Direction du loisir et de la vie communautaire aux conseils d'administration de certains organismes.**



# 7.1.3

## **Améliorer l'accessibilité aux activités**

La participation actuelle aux activités offertes au sein de la ville démontre qu'elles sont généralement accessibles à un grand nombre de citoyens. Pour s'assurer de maintenir et d'accroître cette accessibilité, il faut cependant sans cesse ajuster les façons de faire et viser à réduire le plus possible les contraintes freinant la pratique d'activités sportives et physiques, notamment en ce qui a trait à la gestion des programmes ainsi qu'aux lieux de pratique. De façon plus précise, la Ville de Terrebonne a pour objectif :

**d'offrir une programmation tenant compte de modalités de pratique des activités désirées par les participants (horaire, format, encadrement, niveau, etc.);**

**de respecter la capacité de payer des usagers et d'ajuster, au besoin, les modalités d'inscription pour les personnes moins nanties;**

**de favoriser l'implantation d'activités s'adressant aux groupes présentant des contraintes à la pratique des activités (personnes handicapées, travailleurs atypiques, etc.);**

**de moderniser les modalités d'inscription et de paiement des activités;**

**d'améliorer les lieux de pratique de façon à en permettre une utilisation élargie des plateaux (éclairage, entretien, type de surface, etc.);**

**d'assurer une répartition adéquate des lieux de pratique sur l'ensemble du territoire;**

**de diffuser et promouvoir les programmes offerts dans le cadre de l'intervention municipale.**

# 7.1.4

## **Promouvoir la pratique des activités**

Divers outils de communication et de promotion permettent déjà d'informer les citoyens de Terrebonne des possibilités de pratique des activités. Cette diffusion d'information gagnerait à être bonifiée par des stratégies de sensibilisation et de promotion des bienfaits associés à l'adoption d'un mode de vie actif, ainsi par la mise en valeur des modèles présents au sein de la communauté, afin d'inciter de plus en plus de citoyens à profiter des opportunités offertes. La Ville entend donc poursuivre ou adopter les moyens suivants :

**diffuser adéquatement et systématiquement l'information relative aux programmes et aux activités;**

**mettre en valeur les talents locaux, tant les athlètes et les bénévoles que les professionnels du sport et de l'activité physique;**

**proposer, dans les limites du rôle et des responsabilités de la Ville, des moyens de promotion de la pratique des activités;**

**collaborer aux initiatives émanant d'un partenaire du milieu et ciblant la promotion de la pratique des activités.**

# 7.1.5

## **Favoriser le transport actif sur l'ensemble du territoire**

La présence de la TransTerrebonne et autres voies multifonctionnelles s'avère un atout important pour favoriser le transport actif au sein du territoire de la ville. La configuration territoriale de Terrebonne impose toutefois de compléter ce réseau et de mettre en place des moyens complémentaires incitatifs et facilitateurs. Il convient également d'intervenir en matière de transport en commun, dont la desserte actuelle s'avère insuffisante pour avoir un impact significatif sur l'adoption du transport actif ainsi qu'au chapitre de l'accessibilité aux lieux de pratique. En ce sens, la Ville entend :

**bonifier ou améliorer les liens fonctionnels entre les secteurs et les quartiers de la ville et les autres réseaux environnants;**

**assurer la sécurité des utilisateurs par une meilleure gestion du partage de la voie publique avec les automobilistes;**

**mettre en place des mesures incitatives;**

**collaborer avec la MRC Les Moulins afin d'évaluer les possibilités d'améliorer la desserte du transport en commun sur le territoire de la ville.**

# 7.1.6

## **Encourager l'accueil d'évènements orientés vers l'activité physique et le sport**

L'accueil d'évènements représente une partie importante des stratégies à privilégier dans le développement du sport et de l'activité physique. Les évènements, à vocation compétitive ou populaire, participent à la promotion de la pratique des activités physiques et sportives et à ses bienfaits, encouragent l'initiative locale et favorisent la collaboration entre les intervenants du milieu, donnent aux citoyens l'occasion de faire valoir leur milieu et leur savoir-faire et stimulent la mise en disponibilité de ressources dont la communauté peut tirer partie. L'implantation récente du Complexe aquatique et gymnique est bien sûr perçue comme une opportunité certaine dans le domaine relatif aux évènements, mais une installation ne peut, à elle seule, suffire à encourager l'accueil d'évènements orientés vers l'activité physique et le sport. La Ville de Terrebonne entend donc :

**saisir les occasions jugées pertinentes en matière d'accueil d'évènements à caractère sportif, compétitif ou populaire;**

**soutenir les initiatives du milieu en matière d'accueil et d'organisation d'évènements;**

**considérer le caractère événementiel dans les exercices de planification et de développement de nouveaux lieux de pratique;**

**ajuster ses programmes de soutien aux organismes du milieu en fonction de l'évolution des besoins et des réalités en ce qui a trait à la tenue d'évènements.**





# 7.2

## ORIENTATION

### DÉVELOPPER LES RESSOURCES NÉCESSAIRES À LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS

L'adoption, par le plus grand nombre possible de citoyens terrebonniens, d'un mode de vie physiquement actif, passe par la mise en disponibilité des ressources nécessaires à la pratique d'activités physiques et sportives. À cet effet, la Ville de Terrebonne ne néglige pas ses efforts : les montants annuels investis en matière de loisir et de sport se situent nettement au-dessus de la moyenne des villes de même taille. Et cet investissement porte fruit, comme en témoignent la diversité des programmes offerts ainsi que la fréquentation des citoyens aux activités. Afin de maintenir ces acquis, il faut assurer un développement continu des ressources, notamment dans le contexte actuel de croissance démographique de la ville.





# 7.2.1

## OBJECTIFS

### **Bonifier le parc d'installations, d'aménagements et d'équipements destinés à la pratique des activités**

La Ville de Terrebonne dispose déjà d'un parc d'installations, d'aménagements et d'équipements appréciables, notamment grâce aux ajouts récents. Cependant, l'accessibilité à ce réseau demeure un enjeu important, et ce, pour différentes raisons : disponibilité de plus en plus réduite des plateaux localisés dans les écoles, configuration territoriale et desserte de proximité insuffisante dans certains secteurs, sites naturels inaccessibles, indisponibilité des plateaux pendant certaines plages horaires pourtant idéales pour certains groupes (notamment pendant le jour), etc. La carence d'installations sportives intérieures adéquates en termes de dimensions ou de localisation limite également la pratique des activités, en plus de constituer un frein évident au développement de la prestation de services. La Ville de Terrebonne est consciente de cet enjeu et entend y répondre par les moyens suivants :

**se doter d'un plan directeur des infrastructures et des équipements permettant la pratique d'activités physiques et sportives et respectant les règles normatives d'urbanisme (desserte de voisinage, de quartier, de secteur, etc.);**

**se doter d'installations sportives intérieures municipales;**

**réserver des espaces destinés à accueillir des lieux de pratique dans tout nouveau développement domiciliaire, et ce, en respect des règles normatives d'urbanisme;**

**mettre en valeur et rendre accessibles les sites naturels en respectant les notions de développement durable;**

**améliorer l'accès aux plans d'eau naturels pour la pratique d'activités nautiques;**

**demeurer à l'affût et saisir les occasions d'implantation de nouveaux lieux de pratique, de façon autonome ou en partenariat avec d'autres intervenants;**

**maintenir le partenariat avec la Commission scolaire des Affluents.**

# 7.2.2

## **Consolider la structure de la Direction du loisir et de la vie communautaire**

La réorganisation municipale encore récente aura permis à la Ville de Terrebonne d'opérer une vaste restructuration de ses services. La Direction du loisir et de la vie communautaire en est ressortie avec une structure améliorée, confirmant ainsi l'importance de son rôle au sein du milieu. Afin que la direction continue d'assurer sa mission et puisse jouer pleinement son rôle de leader en matière de sport et d'activité physique, la Ville de Terrebonne entend :

**assurer, au sein de la direction, de meilleures ressources financières, matérielles et humaines :**

- pour répondre aux besoins de soutien des organismes partenaires,
- pour assurer une intervention directe adéquate au sein des programmes gérés par la Ville,
- pour assurer la réalisation des tâches qui lui sont dévolues en matière de gestion, d'administration, d'entretien et de communication;

**affermir le rôle de leader de la Direction du loisir et de la vie communautaire comme intervenant en sport et en activité physique et le confirmer comme répondant unique de la Ville dans ce domaine auprès des intervenants du milieu;**

**favoriser la collaboration des autres services municipaux en matière de développement du sport et de l'activité physique.**



# 7.2.3

## **Assurer un soutien adéquat aux organismes partenaires**

L'intervention en matière de sport et d'activité physique à Terrebonne ne pourrait présenter un profil aussi riche et varié s'il ne reposait pas en grande partie sur le partenariat avec le milieu. C'est d'ailleurs pour mieux répondre aux besoins des partenaires du milieu associatif que la Direction du loisir et de la vie communautaire, au moment du regroupement municipal, a implanté le Service de soutien à la vie associative ainsi qu'une nouvelle Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative. Cependant, comme dans tout milieu, les réalités et les besoins de celui-ci évoluent et il convient d'ajuster les interventions de la Ville dans ce sens. Par ailleurs, la Ville de Terrebonne reconnaît l'importance du dynamisme émanant du milieu et son incontournable contribution à la qualité de vie des citoyens et s'engage conséquemment :

**à encourager la prise en charge des citoyens et à mettre à profit le dynamisme et les forces vives du milieu;**

**à actualiser la Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative en fonction de l'évolution de la situation et des besoins des partenaires;**

**à poursuivre les efforts réalisés en matière de relation et de communication entre la Direction et ses partenaires;**

**à bonifier les actions de reconnaissance et de valorisation des bénévoles;**

**à accompagner les organismes dans le recrutement, la formation et la rétention des ressources humaines bénévoles ou rémunérées.**





# 7

## .3

### ORIENTATION

#### FAVORISER LE PARTENARIAT ET LA CONCERTATION

L'intervention en matière de sport et d'activité physique à Terrebonne n'est pas que l'affaire de la Ville. C'est une responsabilité partagée qui interpelle le citoyen, le monde associatif, l'entreprise privée ainsi que les intervenants publics. La cohérence et la complémentarité de l'offre de services en sport et en activité physique passe donc forcément par un partage des ressources à l'intention de la population. La Ville de Terrebonne et la Direction du loisir et de la vie communautaire ont déjà réalisé des efforts visant à améliorer les relations partenariales avec le milieu. Ces efforts devront être maintenus afin de perfectionner le partenariat et la concertation au sein du milieu.

## .3.1

### OBJECTIFS

#### Inclure le milieu dans les processus décisionnels

La présente politique est un bel exemple de participation du milieu au processus menant à un positionnement face aux priorités et aux attentes en matière d'intervention de la Direction du loisir et de la vie communautaire. Dans ce même esprit, la Ville de Terrebonne désire :

**consulter le milieu lors de la planification et de la réalisation de projets d'envergure;**

**mettre en place des mécanismes de concertation ciblant des problématiques précises, au besoin et de façon ponctuelle;**

**reconnaître et solliciter les expertises s'exprimant au sein de la communauté.**

# 7

## .3.2

### **Établir un réseau au sein des partenaires**

La Direction du loisir et de la vie communautaire a su, certes, se donner les outils nécessaires afin d'assurer une logistique constante avec les intervenants du milieu. Il s'agit maintenant de favoriser les échanges entre les partenaires eux-mêmes afin de susciter l'émergence d'une synergie favorable tant pour les partenaires que pour les citoyens en mettant à profit et en associant les expertises issues du milieu. Pour ce faire, la Ville de Terrebonne entend :

**faire connaître les missions et les expertises des partenaires;**

**favoriser la connaissance et les échanges entre les partenaires;**

**appuyer les initiatives favorisant le réseautage des partenaires;**

**favoriser la collaboration autour des programmes interpellant plusieurs partenaires, comme les événements et les programmes de sport-études.**

## .3.3

### **Consolider le partenariat avec le milieu**

Les actions mises en place en matière de partenariat se sont avérées concluantes : l'implantation du Service de soutien à la vie associative et la Politique de reconnaissance et des politiques de soutien ont contribué à consolider les liens avec le milieu et à clarifier les rôles et responsabilités de chacun. Il faut désormais consolider les acquis et poursuivre les initiatives conjointes avec le milieu en matière de prestation des services et des programmes. La Ville de Terrebonne désire conséquemment :

**maintenir les relations de partenariat déjà établies;**

**développer des liens plus étroits entre les organismes mandataires et la Direction du loisir et de la vie communautaire;**

**demeurer à l'affût et saisir les occasions de nouveaux partenariats lorsque jugé pertinent.**



## DÉFINITIONS

Les objets présentement à l'étude, soit le sport et l'activité physique ainsi que certains concepts associés, sont fréquemment soumis à diverses interprétations quant à leur définition. Afin de s'assurer que les termes utilisés renvoient à des concepts clairs et partagés, nous présentons ici les définitions auxquelles nous référons.

**Activité physique** : Toute forme de mouvement corporel produit par la contraction des muscles squelettiques et produisant une dépense énergétique qui s'ajoute à celle associée au métabolisme au repos. Ainsi, on fait de l'activité physique lorsqu'on utilise des ressources physiques du corps pour exécuter des mouvements. Toutefois, dans la perspective de la promotion de la santé auprès de la population, on désigne communément par l'expression « faire de l'activité physique » la pratique d'activités diverses : activités utilitaires, de locomotion, de travail ou de loisirs, activités sportives ou exercices physiques qui ont un effet positif sur la santé ou sur la condition physique.<sup>2</sup>

**Activité de plein air** : Activité (physique) pratiquée en nature, telles la randonnée pédestre, le camping, le canotage, le kayak, la motoneige, etc.<sup>3</sup>

**Mode de vie physiquement actif** : Façon de vivre où le volume d'activité physique est suffisant pour améliorer le bien-être personnel et la santé. Ailleurs dans le monde, particulièrement en Europe, on utilise plutôt l'expression « sport pour tous » dans les campagnes de lutte contre la sédentarité.<sup>4</sup>

### Sport :

- A. Activité qui amène deux participants ou plus à se livrer compétition. Le sport est assorti de règles et méthodes officielles, fait appel à des tactiques et à des stratégies, nécessite des habiletés neuromusculaires spécialisées, et comporte un niveau élevé de difficulté, de risques et d'efforts. Le volet compétitif du sport exige la formation d'entraîneurs compétents. Les activités où la performance d'un véhicule motorisé représente le principal déterminant des résultats de la compétition n'entrent pas dans cette définition.<sup>5</sup>
- B. Activité physique qui fait appel à des habiletés motrices, qui nécessite des installations et un équipement particuliers, qui est régie par des organismes officiels et qui s'exerce sous la forme de compétitions.<sup>6</sup>

<sup>2</sup> Source : Kino-Québec (2006). L'activité physique et le poids corporel, avis du comité scientifique de Kino-Québec

<sup>3</sup> Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Gouvernement du Québec. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/>

<sup>4</sup> Source : Kino-Québec (2006). L'activité physique et le poids corporel, avis du comité scientifique de Kino-Québec.

<sup>5</sup> Source : Sport Canada (1998). La pratique des sports au Canada.

<sup>6</sup> Source : Kino-Québec (2006). L'activité physique et le poids corporel, avis du comité scientifique de Kino-Québec

Au Québec, la pratique sportive est généralement répartie selon quatre grandes sphères : l'initiation (familiarisation et apprentissage de base de la discipline), la récréation (pratique à des fins de plaisir et de mise en forme plutôt que de performance), la compétition / le développement (poursuite de l'amélioration constante de la performance, notamment par un processus formel de compétition et de qualification) et l'excellence (atteinte et maintien des plus hauts standards de la discipline). Les fédérations sportives, quant à elles, disposent de critères permettant de catégoriser les athlètes selon leur niveau (espoir, relève, élite et excellence).

**Transport actif :** Le transport actif est toute forme de transport où l'énergie est fournie par l'être humain. Ce sont les déplacements effectués pour se rendre à un endroit particulier, par exemple au travail, à l'école, dans un magasin ou chez des amis, et dont le mode choisi est « actif » : à pied, à bicyclette, en fauteuil roulant, en patins à roues alignées, en planche à roulettes, en patins à glace (p. ex., sur un canal), etc.<sup>7</sup>



<sup>7</sup> Source : Agence de santé publique du Canada (date inconnue). <http://www.phac-aspc.gc.ca/pau-uap/condition-physique/transport.html>



## LISTE DES PARTICIPANTS

### Membres de la Commission des sports, des loisirs et de la culture

**Jean-Guy Sénécal**

président et conseiller municipal de la Ville de Terrebonne

**Daniel L'Espérance**

vice-président et conseiller municipal de la Ville de Terrebonne

**Marc Campagna**

membre et conseiller municipal de la Ville de Terrebonne

**Sylvain Tousignant**

membre et conseiller municipal de la Ville de Terrebonne

**Michel Poirier**

coordonnateur à la Direction générale de la Ville de Terrebonne

### Membre du comité de pilotage

**Claude Lamontagne, Stephan Turcotte**

Direction du loisir et de la vie communautaire  
de la Ville de Terrebonne

**Judith Juneau**

chargée de projet, groupe SOGEP

### Intervenants clés

**Chantale Mailloux**

organisatrice communautaire au CLSC Lamater  
et responsable du programme Écoles en santé

**Claude Robillard**

conseiller pédagogique en éducation physique  
à la Commission scolaire des Affluents

**Hélène Bonin**

directrice de l'Association régionale de loisir  
pour les personnes handicapées

**Luc Marsolais**

Kino-Québec

**Lynda Fleury**

intervenante pour l'Unité régionale de loisir de Lanaudière

**Nadia Hafiz**

Ph. D. en évaluation de la condition physique, spécialisation  
clientèle des aînés, directrice de Visa Santé Terrebonne

**Richard Blanchette**

ex-directeur général des Jeux du Québec à Repentigny,  
ex-directeur des loisirs d'un arrondissement de la Ville  
de Montréal, enseignant à l'ENAP



De gauche à droite : MM. Sylvain Tousignant, Marc Campagna, Jean-Guy Sénécal et Daniel L'Espérance.

## **Consultant au projet**

**La Société de gestion et d'équipements publics (SOGEP)**

## **Participants aux groupes de discussion et aux états généraux**

### **Organismes**

Âge d'or Saint-Jean-Baptiste  
Association du baseball mineur La Plaine  
Association du baseball mineur Terrebonne  
Association du hockey mineur de Lachenaie  
Association du hockey mineur de Terrebonne  
Badminton Lachenaie  
Centre d'arts martiaux coréens  
Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur  
Cégep de Terrebonne  
Club Les choyés de l'âge d'or Terrebonne  
Club de gymnastique Viagym  
Club de patinage artistique de La Plaine  
Club de soccer de Terrebonne  
Club de soccer La Plaine  
Club de tennis de Terrebonne  
Comité de loisirs de l'Île St-Jean  
Comité de loisirs du secteur Georges VI  
École secondaire des Rives  
École secondaire Léopold-Gravel  
Groupe Plein Air Terrebonne  
Lachenaie Action Jeunesse  
Les Amis de la pétanque  
Ligue de balle molle Old Timers  
Ligue de sacs de sable de Terrebonne  
Ligue de soccer adulte de Terrebonne  
Ligue de soccer adulte de Terrebonne  
Maison des jeunes de Terrebonne  
Programme saines habitudes de vie – CSSS  
Visa santé Terrebonne

### **Citoyens**

Alain Bélanger  
Alfred Boldaccino  
Bernard Richaudeau  
Bertin Michaud  
Carole Paquette  
Caroline Lacombe  
Céline Charbonneau  
Christian Noury  
Clémence Massicotte  
Daniel Aucoin  
Diane Dinelle  
Élisa Reitzschel  
Gilbert Cooke  
Gilles Boutin  
Jonathan Roy  
Lise Lemieux  
Louis-Henry Gagnon  
Margot Michaud  
Mario Gamelin  
Nathalie Charland  
Nicolas Rouleau  
Normand Cantin  
Pierre Durette  
Pierre Lalonde  
Renald Roy  
Renaud Lemieux  
Yolande Forcier  
Yves Dorion

### **Étudiante en loisir**

Jessica Lavigne

# 10 OÙ BOUGER À TERREBONNE

Arénas	3 sites
	5 patinoires

Canot/kayak	1
-------------	---

Centres communautaires	7
------------------------	---

Centre de ski	1
---------------	---

Chalets de parcs	19
------------------	----

Cité du sport 1 (Complexe aquatique et gymnique)	1
---	---

Écoles	24
--------	----

Glissades	5
-----------	---

Glissades sur tube	1
--------------------	---

Jeux d'eau	21
------------	----

Jeux de fer	5
-------------	---

Parcs (camps de jour)	15
-----------------------	----

Parcs et espaces verts	120
------------------------	-----

Parcs de planche à roulettes	11
------------------------------	----

Pistes cyclables	88,5 km
------------------	---------

Piste de ski de fond	16 km
----------------------	-------

Surfaces glacées	35 sites
	62 surfaces

Terrains de balle	20
-------------------	----

Terrains de basketball	25
------------------------	----

Terrain de football	1
---------------------	---

Terrains de golf	6
------------------	---

Terrains de pétanque	12
----------------------	----

Terrains de soccer	62
--------------------	----

Terrains de tennis	10 sites
	25 terrains

Terrains de volleyball	6
------------------------	---



Imprimé sur du papier 100 % recyclé.





**Terrebonne**

*Une histoire de vie*